



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

ID : 043-214301574-20221021-DEL_2022_0132-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 19 octobre 2022**

Délibération n° 24

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 13 octobre 2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
24/10/2022

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON à Monsieur Laurent JOHANNY

Absent(e) :

Monsieur Rachid ANBAR

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 23h40

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances

Objet :	Société Publique Locale (SPL) du Velay : garantie d'emprunt à hauteur de 80 % pour le financement de la concession aménagement Coeur de Ville
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

Dans le cadre du traité de concession de renouvellement urbain centre ville du Puy, confié à la SPL et afin de financer les dépenses liées aux acquisitions, honoraires et travaux, cette dernière a consulté plusieurs banques pour un emprunt de 700 000 €.

La proposition du Crédit Coopératif pour un emprunt de 700 000 € sur 48 mois au taux fixe de 2,55 a été retenue par la SPL.

Aujourd'hui, la SPL du Velay sollicite la ville du Puy-en-Velay, pour une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % soit 560 000 €.

Délibération n°24 du mercredi 19 octobre 2022

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 10/10/2022

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE la garantie de la Ville du Puy-en-Velay à la SPL du Velay dans les conditions définies ci-après :

Article 1^{er} : La Ville du Puy-en-Velay accorde sa garantie à hauteur de 80 % soit 560 000 €, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 700 000 € que la SPL contracte auprès du Crédit Coopératif,

Ce prêt est destiné à financer l'opération

Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 700 000 €,
- Durée totale du prêt : 48 mois,
- Conditions financières : Taux fixe : 2,55 %,
- Périodicité des échéances : Semestrielle,
- Calcul des intérêts : 30/360,
- Frais de dossier : 0,25 % soit 1 750 €,
- Mode d'amortissement du capital : échéance constante,
- Garanties : Ville du Puy-en-Velay à hauteur de 80 % du prêt soit 560 000 €,
- Coût crédit : 42 506 €,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette garantie.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 19 octobre 2022,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 19
octobre 2022